



Le tribunal militaire de Yaoundé a condamné ce 27 décembre 2021, Alain Fogue, le trésorier national du MRC et Bibou Nissack, le porte parole de Maurice Kamto, à 7 ans de prison chacun.

Outre ces deux cadres du parti de Maurice Kamto, d'autres militants ont également écopé de lourdes peines d'emprisonnement.

Ces deniers avaient été mis aux arrêts, en septembre 2020, alors qu'ils manifestaient pacifiquement contre la crise sanglante des régions du Nord-Ouest et du Sud-ouest.

Bibou Nissack, lui, avait été arrêté à son domicile devant son épouse et ses enfants le 22 septembre 2020. Alain Fogue, quant à lui, avait été interpellé dans la nuit du 21 au 22 septembre 2021, alors qu'il se rendait chez le président national du MRC, mis en résidence surveillée par les autorisés de Yaoundé.

Ces condamnations interviennent au moment où le MRC s'apprête à lancer des campagnes pour dénoncer les détentions arbitraire des prisonniers politiques au Cameroun.